

# Fonds d'infrastructure communautaire RBC Fondation

## Nous acceptons les demandes du 19 avril au 14 juin 2024.

RBC Fondation® a mis sur pied le Fonds d'infrastructure communautaire pour contribuer à financer la construction, la rénovation, la réparation et la modernisation d'espaces communautaires afin d'en accroître la durabilité et l'accessibilité.

### Qui peut présenter une demande ?

Les hôpitaux, les institutions culturelles, les centres communautaires et les autres organismes de bienfaisance enregistrés au Canada peuvent présenter une demande de financement au titre du Fonds.

### Comment est déterminé le financement ?

Le montant du financement est fonction de la taille et de la portée de l'organisme, ainsi que de la population régionale. Ce peut être un montant de 25 000 \$ à 2,5 millions de dollars, versé sur une période maximale de cinq ans. Les projets doivent être terminés dans le délai de financement approuvé.

**Remarque :** Généralement, le montant du financement de RBC Fondation ne dépasse pas 20 % du budget de fonctionnement d'un organisme.

### Critères d'admissibilité

- L'organisme est propriétaire de l'espace OU a signé un bail venant à échéance dans au moins cinq ans suivant la date limite de la demande, et le propriétaire a donné son aval à la réalisation des travaux relatifs au projet tel qu'indiqué.
- Les soumissions et estimations pour tous les biens et services de plus de 10 000 \$ ont été établies par un professionnel tiers et tiennent compte des dernières mises à jour à moins de six mois de la date limite de la demande.

### Exigences de durabilité du projet

- **Nouvelle construction :** Vous devez obtenir une certification de durabilité applicable à l'échelle mondiale (certification LEED, p. ex.).
- **Rénovation :** L'obtention d'une certification n'est pas requise ; toutefois, les projets ponctuels doivent s'inscrire dans un plan plus vaste de transition vers la carboneutralité.
- Les demandeurs devront choisir parmi les suivants le secteur d'incidence correspondant le mieux à leur projet :
  - **Utilisation efficace de l'eau :** Le projet doit reposer sur une approche de conservation de l'eau misant d'abord sur l'efficacité, en tenant compte de l'utilisation intérieure, de l'utilisation extérieure, des utilisations spécialisées et du comptage.
  - **Énergie et atmosphère :** Le projet doit reposer sur une approche énergétique globale, en abordant la réduction de la consommation d'énergie, les stratégies de conception écoénergétique et les sources d'énergie renouvelable.

### Exigences d'accessibilité du projet

- Tous les projets d'accessibilité (nouveaux bâtiments et rénovations) doivent satisfaire aux exigences minimales pour obtenir une certification généralement reconnue en matière d'accessibilité ([Fondation Rick Hansen](#), p. ex.).
- Les demandeurs devront choisir un (ou plusieurs) secteur(s) d'incidence correspondant à leur projet :
  - **Accès pour les véhicules** (p. ex., stationnement)
  - **Approche extérieure et entrée** (p. ex., rampes et trottoirs permettant d'accéder aux bâtiments du site)
  - **Circulation intérieure** (p. ex., portes intérieures, corridors)

- **Services et espaces intérieurs** (p. ex., hall d'entrée, réception, salles d'attente)
- **Installations sanitaires** (p. ex., salles de bain, douches)
- **Orientation et signalisation** (p. ex., affichage des salles, kiosque d'information)
- **Systèmes d'urgence** (p. ex., sorties d'urgence, systèmes d'alarme d'incendie)
- **Utilisation d'espace additionnel** (p. ex., postes de travail, terrains de jeux)
- **Résidences** (p. ex., entrée, espace intérieur)
- **Sentiers et trottoirs** (p. ex., rampes et signalisation pour les sentiers et trottoirs)



### Comment présenter une demande

Les organismes peuvent présenter une demande par l'intermédiaire *l'Espace pour les investissements dans la collectivité* [RBC donations.rbc.com](#) pendant la période de présentation des demandes (du 19 avril au 14 juin 2024).

Les bénéficiaires d'un financement seront avisés en septembre 2024.

**Remarque :** En tout temps, RBC Fondation ne finance qu'un projet par organisme. Durant le délai de financement approuvé, les bénéficiaires du Fonds d'infrastructure communautaire ne seront pas admissibles à un autre financement de RBC Fondation.



Fondation